



DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230119DEC011

Objet: Avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2022-509 relatif aux travaux d'éclairage public - voies résidentielles réparties sur les 6 conseils de quartiers

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'accord-cadre n° 2022-509 relatif aux travaux d'éclairage public - voies résidentielles réparties sur les 6 conseils de quartiers conclu avec la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le Bordereau des Prix Unitaires afin d'ajouter deux nouvelles références,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2022-509 :

- Titulaire : BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES – 69740 GENAS
- Dénomination du marché : Travaux d'éclairage public - voies résidentielles réparties sur les 6 conseils de quartiers
- Objet : Ajout de 2 nouvelles références au Bordereau des Prix Unitaires

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
Voies résidentielles réparties sur
les 6 conseils de quartiers
N° 2022-509

Avenant n°1

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES, Société par actions simplifiées, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 775 664 873, domiciliée 6 rue Jean Perrin – 69740 GENAS et représentée par son Chef de Centre, Monsieur GEORGES Laurent, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 21 juillet 2022, la Ville de BRON a confié à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES le marché public n° 2022-509 de travaux d'éclairage public pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible pour 3 périodes successives de 1 an, soit 4 ans.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : AJOUT DE NOUVELLES RÉFÉRENCES AU BPU

Deux nouvelles références nécessitent d'être ajoutées pour la bonne exécution de cet accord-cadre, celles-ci seront valables jusqu'à la fin de l'accord cadre :

Réf.	Libellé	Prix unitaire
PN.1	Pose retrofit lanterne fonctionnelle : Main d'œuvre Fourniture de petit matériel de fixation	74,00 €
PN.2	Remplacement platine coffret poteau : Main d'œuvre Fourniture :- Platine 2 rangées avec : - Interrupteur sectionneur 40A - Disjoncteur 20A - Contacteur 40A - Disjoncteur 2A pour Radiolite Reprise Radiolite existante	575,00 €

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

A GENAS, le 16/01/2023

BOUYGUES ENERGIES SERVICES

A, le

Le Maire,
Jérémie BREAUD



#signature#